

Projet d'Enbridge : le COBAMIL défend les ressources en eau

Sainte-Thérèse, 2 décembre 2013 – Le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) a participé, le 2 décembre dernier, à la commission parlementaire qui étudie l'acceptabilité pour le Québec du projet d'Enbridge de renverser vers l'est le flux de son pipeline 9B entre Montréal et Sarnia. Le COBAMIL a ainsi transmis ses préoccupations à l'égard des conséquences qu'auraient d'éventuelles fuites de pétrole sur les ressources en eau ainsi que sur les écosystèmes aquatiques de la couronne nord de Montréal. Il a également énoncé des recommandations visant à mitiger les impacts de déversements potentiels.

Le mémoire déposé par le COBAMIL rappelle que le pipeline 9b traverse de nombreux cours d'eau, dont les rivières des Outaouais et des Mille Îles, toutes deux essentielles à l'approvisionnement en eau potable du Grand Montréal. À elle seule, la rivière des Mille Îles, qui abrite plusieurs espèces fauniques et floristiques à statut précaire, alimente 5 stations d'eau potable qui desservent une population de quelque 400 000 personnes. L'oléoduc traverse également des zones où les habitants, industries et agriculteurs dépendent des eaux souterraines, tant pour leurs besoins personnels que pour leur prospérité économique.

Le COBAMIL a donc présenté, lors des audiences publiques, une dizaine de recommandations afin de limiter les impacts d'éventuels déversements sur les ressources en eau. Parmi celles-ci, le COBAMIL énonce l'importance de réaliser un plan d'urgence réaliste et détaillé afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la population. « En cas de fuites, comment Enbridge prévoit-elle fournir de l'eau, durant une période de temps indéterminée, à ces milliers de personnes? Il est essentiel de se préparer à un tel scénario » mentionne Elsa Dufresne-Arbique, directrice générale. L'organisme suggère aussi qu'une vérification du scellement de tous les puits artésiens, individuels ou collectifs, soit faite dans une zone tampon de 100 mètres de part et d'autre de l'oléoduc, afin d'éviter une contamination de la nappe phréatique. Enfin, le COBAMIL invite les gouvernements à appliquer les normes de sécurité et environnementales d'aujourd'hui sur cet oléoduc vieux de près de quarante ans. La présidente du COBAMIL, Mme Denise Cloutier, conclue que « l'eau devrait être considérée comme la principale ressource naturelle du Québec et donc, la protection de son intégrité se doit d'être prioritaire. Aucun droit n'est acquis lorsqu'il s'agit de notre sécurité et de la préservation de notre plus précieuse ressource collective. ». Pour connaître l'ensemble des

recommandations du COBAMIL, consultez le mémoire déposé à la commission parlementaire : http://www.cobamil.ca/sites/default/files/files/memoire_COBAMIL_commission_parlementaire.pdf

Rappelons qu'en février dernier, le conseil d'administration du COBAMIL avait adopté à l'unanimité une résolution réclamant au gouvernement du Québec une évaluation environnementale menée par le BAPE ou toute autre instance québécoise indépendante. Bien que l'organisme ait pris part à ces audiences publiques, il estime que celles-ci ne répondent pas au besoin d'étudier objectivement les risques environnementaux associés au projet d'Enbridge.

Le COBAMIL est un organisme de bienfaisance mandaté par le Ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEP) pour mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau en collaboration avec la population et les intervenants du milieu.

-30-

Source : Elsa Dufresne-Arbique
Conseil des bassins versants des Mille-Îles
45, rue Saint-Joseph, bureau 200
Sainte-Thérèse, J7E 4X5
450-818-8565